

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : NAMOTELI
 Type de formulation : Granulé (GR)
 Matière active : Extrait d'ail
 Numéro de PCP. : 2170746

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Produit phytosanitaire à usage professionnel. Agriculture.
 Utilisation de la substance/mélange : Nématicide

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

M.CAZORLA, S.L.
 C/ Aigueta, n° 4
 17761 CABANES (Espagne)
 Téléphone : +34 972 504443 Téléfax : +34 972 670734
 Adresse e-mail : info@mcazorla.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence : ORFILA (INRS) : +33 (0) 1 45 42 59 59

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé.

Le produit NEMGUARD GRANULES n'est pas considéré comme un produit dangereux selon le Règlement (CE) 1272/2008.

Principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage

Fiche de données de sécurité Namoteli

Date de révision : 27-12-2017

Etiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme(s) de danger : Non applicable (mélange non classé)

Mention d'avertissement : Non applicable (mélange non classé)

Composant(s) dangereux : -

Mention(s) de danger : Non applicable (mélange non classé)

Conseil(s) de prudence :

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 - Porter des gants et un vêtement de protection.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Mention(s) supplémentaires :

EUH208 - Contient de l'extrait d'ail. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Informations complémentaires : Délai de rentrée : non applicable.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

Délai de réentrée en parcelles traitées : Non approprié.

2.3. Autres dangers

Dans des conditions normales d'utilisation, et en particulier, si le produit est mouillé ou devient humide, une forte odeur d'ail se manifeste pouvant entraîner un larmolement des yeux. Dans ce cas, amener la personne à l'air frais et, si nécessaire, laver les yeux avec de l'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT (persistant – bioaccumulable – toxique) et vPvB (très persistant – très bioaccumulable), conformément à l'annexe XIII de REACH (Règlement (CE) 1907/2006).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme dangereuses conformément au Règlement (CE) 1272/2008.

Nom substance	Identificateur de produit	Teneur	Classification selon le Règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]
Extrait d'ail	(n° CAS) 8008-99-9 (n° CE) 232-371-1 (n° CE index) -	450 g/kg (45% p/p)	Non classé

Pour le texte complet des phrases H et la signification des classes de danger mentionnées, veuillez vous référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales : En cas de troubles ou de symptômes, éviter de renouveler l'exposition et consulter un médecin (lui montrer si possible l'étiquette et la fiche de données de sécurité). Traiter en fonction des symptômes.

En cas d'inhalation : En cas de respiration difficile, amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable où elle peut respirer. Consulter un médecin si les troubles persistent.

En cas de contact avec la peau : Laver la peau abondamment à l'eau savonneuse. Consulter un médecin en cas d'irritation.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau, en maintenant la paupière bien ouverte, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin, en cas d'irritation.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique, sur le jugement du médecin en fonction des symptômes / réactions du patient.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :Pulvérisation d'eau.

.....Poudre chimique sèche.

.....Mousse.

.....Dioxyde de carbone (CO₂).
Moyens d'extinction inappropriés :..... Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu en respectant les distances de sécurité et depuis un endroit protégé. Rester en amont des flammes.

Ne pas respirer les fumées.

Eloigner les contenants exposés à l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Sinon les refroidir avec de l'eau pulvérisée.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs ou le réseau d'alimentation souterrain.

Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Protection en cas d'incendie : Porter un équipement de protection complet contre les produits chimiques et résistant au feu.

Porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).

Procédures d'urgence : Évacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

Endiguer la zone de déversement, le cas échéant.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et souterraines, le sol.

Avertir les autorités en cas de contamination de l'environnement ou les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Éviter la formation de poussières. Les opérations de nettoyage doivent être effectuées avec une protection respiratoire.

Recueillir le produit déversé avec un balai et une pelle ou de préférence avec un aspirateur.

Mettre le tout dans un récipient approprié, fermé et étiqueté pour destruction.

Nettoyer la zone contaminée avec de l'eau et du savon. Ne pas laisser les eaux de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

Éliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale.

En cas de déversement important : alerter les autorités et endiguer la zone de déversement pour empêcher tout écoulement dans l'environnement. Récupérer mécaniquement par pompage/aspiration.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection sous les rubriques 7 – 8 – 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Lire l'étiquette avant utilisation.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8)

Les emballages ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus à l'endroit afin d'empêcher les fuites.

Ne pas respirer les poussières du produit. Veiller à assurer une bonne ventilation/aspiration de la zone de travail.

Mesures d'hygiène : Bien se laver les mains et le visage après chaque utilisation du produit, et systématiquement avant de quitter les zones de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Conserver hors de la portée des enfants.

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé.

Protéger du gel et de l'humidité.

Température de stockage : > 0°C. Stocker à température ambiante, plage : 5°C – 20°C.

Ne pas exposer à des températures supérieures à 40°C.

Durée de stockage : A température ambiante, le produit a une stabilité garantie pendant au moins un an.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nématicide à usage agricole. Se référer à l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d'exposition professionnelle n'est connue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Une ventilation générale (mécanique) des locaux devrait être satisfaisante afin de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Protection des yeux/du visage : Des lunettes de sécurité (EN 166).

Protection des mains : Gants imperméables et résistants aux produits chimiques en caoutchouc nitrile (EN 374).

Pour la protection de l'opérateur :

Le port de gants en nitrile, certifiés conformes selon la norme EN 374-3, est recommandé pendant le chargement du matériel d'épandage et le nettoyage du matériel. Pendant l'épandage, il est recommandé le port de gants en nitrile à usage unique, certifiés conformes selon la norme EN 374-2, en cas d'intervention sur le matériel.

Pour la protection du travailleur:

Le port de gants en nitrile, certifiés conformes selon la norme EN 374-3, est recommandé en cas de contact avec la culture traitée.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues, imperméables et résistants aux produits chimiques.

Pour la protection de l'opérateur :

Le port d'une combinaison de travail en coton/polyester (35%/65%) - combinaison ou ensemble veste + pantalon - est recommandé pendant le chargement du matériel d'épandage, l'épandage et le nettoyage du matériel.

En complément de la combinaison de travail, le port d'un équipement de protection partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III type PB(3), est recommandé pendant le chargement du matériel d'épandage et le nettoyage du matériel.

Pour la protection du travailleur:

Le port d'une combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35%/65% - grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant est recommandé.

Protection des voies respiratoires : Masque respiratoire approprié pour les poussières (de type P3).

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit.

Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer.

Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail.

Les tenues de travail doivent rester sur la zone de travail et entreposées séparément destinées de ville.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Solide - Granulés
Couleur :	Beige
Odeur :	Caractéristique (ail)
Seuil olfactif :	Aucun
pH :	6,19 (Méthode CIPAC MT 75.3)
Taux d'évaporation :	Non applicable
Point de fusion :	Aucune donnée disponible
Point de congélation :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	Non applicable
Point d'éclair :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité :	295,2 °C (Méthode CEE A16)
Température de décomposition :	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non inflammable (Méthode CEE A.10)
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur :	Non applicable
Densité relative :	0,65 - 0,68 kg/l (Méthode CIPAC MT 159)
Solubilité dans l'eau :	Dispensible dans l'eau
Solubilité dans les solvants organiques :	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage :	n-octanol / eau : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique :	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives :	Ne présente pas de caractéristiques explosives (Méthode ASTM E537-02)
Propriétés comburantes :	Ne présente pas de caractéristiques oxydantes/comburantes (Méthode CEE A.17)
Limites d'opacité :	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

N'est pas explosif et ne présente pas de propriétés oxydantes.

10.4. Conditions à éviter

Températures élevées : ne pas exposer à des températures supérieures à 40°C). Protéger du gel et de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, acides et bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

NEMGUARD GRANULES		
DL ₅₀ orale rat	Pas d'information disponible	Méthode -
DL ₅₀ cutanée rat	Pas d'information disponible	Méthode -
CL ₅₀ inhalation rat	Pas d'information disponible	Méthode -

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Légèrement irritant pour la peau chez le lapin (*Méthode OCDE 404*)
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non irritant pour les yeux du lapin (*Méthode OCDE 405*)
 Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non sensibilisant pour la peau chez le cochon d'Inde (*Méthode OCDE 406*)
 Sensibilisation respiratoire : Pas d'information disponible
 Mutagénicité sur les cellules germinales : Non mutagène
 Cancérogénicité : Non cancérogène
 Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles(exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles(exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
 Danger par aspiration : Pas d'information disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

CL ₅₀ Poissons (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	> 19,64 mg/l (96h)	Méthode OCDE 203
CE ₅₀ Daphnies (<i>Daphnia magna</i>)	> 9,3 mg/l (48h)	Méthode OCDE 202
CE _{r50} Algues	> 27,4 mg/l (72h)	Méthode OCDE 201
DL ₅₀ orale abeilles (<i>Apis mellifera</i>)	> 500 µg/abeille	Méthode OCDE 213
DL ₅₀ contact abeilles (<i>Apis mellifera</i>)	> 500 µg/abeille	Méthode OCDE 214
DL ₅₀ vers de terre (<i>Eisenia fetida</i>)	> 5000 mg/kg	Méthode OCDE 207

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT (persistant – bioaccumulable– toxique) :

Ce mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT (persistant – bioaccumulable – toxique), conformément à l'annexe XIII de REACH (Règlement (CE) 1907/2006).

Évaluation vPvB (très persistant – très bioaccumulable) :

Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères vPvB (très persistant – très bioaccumulable), conformément à l'annexe XIII de REACH (Règlement (CE) 1907/2006).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application du produit. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications générales : Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même. Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

Produit : Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être éliminé dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballage : Réemploi de l'emballage interdit. Bien le vider et l'éliminer via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas considéré comme un produit dangereux selon les réglementations applicables au transport de matières dangereuses, en vigueur pour le transport par route / chemin de fer (ADR/RID) – maritime (IMDG) – aérien (IATA).

14.1. Numéro ONU

N° ONU : Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : Non applicable

UN proper shipping name : Non applicable

Description document de transport : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe de danger : Non applicable

Étiquettes de danger : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non applicable

Polluant marin : Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**14.6.1. Transport par voie terrestre**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations EU**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) 1272/2008.

15.1.2. Directives nationales

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE, France) : Non concerné (Directive Seveso 3)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit. Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) 1107/2009.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources de données : Fiche de données de sécurité de NEMGUARD GRANULES de CBC (Europe) S.r.l. / ECOspray Ltd, version n°2.2 du 31/05/2016.

Texte complet des classes et catégories de danger et des phrases H citées dans les rubriques 2 et 3 : Sans objet

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité :

CAS	Le numéro CAS est un numéro attribué par le Chemical Abstracts Service (CAS) pour désigner une substance chimique.
CE	Le numéro CE (EINECS ou ELINCS) est un numéro d'identification à sept chiffres se rapportant aux substances commercialisées sur le marché européen.
CLP	Classification, Labelling and Packaging = Règlement (CE) n°1272/2008.
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies

	professionnelles.
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level (= Dose sans effet néfaste observé)
NOEC	No Observed Effect Concentration (= Concentration sans effet observé)
PBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB	Substance très persistante et très bioaccumulable.

Cette fiche de données de sécurité complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances actuelles, relatives au produit concerné pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.